

Compte rendu de séance Séance du 13 juin 2022 à 20h30

L'an 2022 et le 13 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc, Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, Mme CRESPEL Annick, M. JEULAND Philippe, Mme TRAVERS Patricia, M. Benoît BOURGES, M. MESTRARD Emmanuel, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine.

Absents excusés : Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LE FAOU Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 07/06/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. David LEBRETON.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

1 D.I.A

SOMMAIRE

- => **Délibération** : Devis pour travaux topographiques Rue de l'Eglise et Rue du Poirier.
 - => **Délibération** : Indemnité du piégeur de ragondins sur la Commune.
 - => **Délibération** : Devis pour réalisation de 2 châssis pour les 2 panneaux à chaque entrée de l'agglomération.
 - => **Délibération** : Lancement de l'appel d'offres pour les lots 1 (terrassement-voirie), 2 (réseaux) et 3 (espaces verts) dans le cadre du lancement du lotissement de La Touche – Tranche 1.
 - => **Délibération** : Proposition du SDE pour les travaux d'électricité et éclairage public Pour la Tranche 1 du lotissement de La Touche.
 - => **Délibération** : Devis de repérage amiante, plomb et état parasites avant travaux de la salle polyvalente.
- => **3 D.I.A.**

QUESTIONS DIVERSES

⇒ [Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 02/05 /2022.](#)

⇒ **2022-06-46 : Devis pour travaux topographiques Rue de l'Eglise et Rue du Poirier**

Mr Anthony LETORT sort de la salle pour cette décision.

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de l'Eglise et Rue du Poirier, des relevés topographiques doivent être effectués avant le démarrage des travaux. Deux devis ont été reçus en Mairie :

CABINET DECAMPS	CABINET LEGENDRE
1 510.00 € H.T. <i>(1 812.00 € T.T.C.)</i>	1 440.00 € H.T. <i>(1 728.00 € T.T.C.)</i>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir le devis du cabinet LEGENDRE de VITRÉ pour un montant de 1 440.00 € H.T.

⇒ **2022-06-47 : Renouvellement indemnité du piégeur de ragondins sur la Commune**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au titre de l'environnement et de la santé publique, une personne de St-Jean-Sur-Vilaine piège et lutte contre les ragondins et les rats musqués sur la Commune.

Dans ce cadre, la FGDON encadre techniquement et administrativement ces piégeurs qui interviennent sur leur Commune et dans ce cadre afin de soutenir et d'encourager ces personnes bénévoles une somme leur est allouée. La Commune de St-Jean-Sur-Vilaine verse chaque année 250.00 € au bénévole. Mr Le Maire demande l'accord du Conseil pour renouveler cette somme jusqu'à l'échéance de la convention en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 250.00 € qui sera versée annuellement à FGDON qui la reversera au piégeur jusqu'en 2024.

⇒ **2022-06-48 : Devis pour 2 châssis pour les 2 panneaux « St-Jean-Sur-Vilaine » aux entrées Est et Ouest de l'agglomération**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au changement du logo de la Commune, les panneaux aux entrées Ouest et Est de l'agglomération ont été changés. Afin de pouvoir les installer, il est nécessaire de faire l'acquisition de 2 châssis.

Deux devis ont été demandés, un seul nous est parvenu :

Entreprise SUIRE
1 582.00 € H.T. <i>(1 898.40 € T.T.C.)</i>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise SUIRE pour un montant de 1 582.00 € H.T.

⇒ **2022-06-49 : Lancement de l'appel d'offres pour les lots 1 (terrassement-voirie), 2 (réseaux) et 3 (espaces verts) dans le cadre du lancement du lotissement de La Touche – Tranche 1**

Mr Anthony LETORT, Adjoint au Maire, informe que le permis d'aménager est en cours d'instruction concernant le futur lotissement de La Touche et dans ce cadre propose de lancer la consultation des cabinets d'études pour pouvoir démarrer l'appel d'offres pour les lots 1, 2 et 3 pour la 1^{ère} tranche :

- ⇒ Lot 1 : Terrassement-voirie.
- ⇒ Lot 2 : Réseaux.
- ⇒ Lot 3 : Espaces verts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, à Mr Le Maire pour lancer la procédure pour la 1^{ère} tranche pour les lots 1, 2 et 3.

⇒ **2022-06-50 : Proposition du SDE pour les travaux d'électricité et éclairage public pour la 1^{ère} tranche du lotissement de La Touche**

Mr Anthony LETORT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le SDE 35 nous a fait parvenir les études relatives aux travaux de réseaux électriques et éclairage public pour le Lotissement de La Touche pour la 1^{ère} tranche :

- ⇒ Electricité : 47 115.73 €
- ⇒ Eclairage public : 10 634.00 €

Mr Le Maire demande également au Conseil Municipal autorisation par la suite pour signer les devis de la Tranche 2 et Tranche 3 tout en précisant que le Conseil Municipal en sera avisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, à Mr Le Maire pour valider le devis du SDE de la Tranche 1 et de signer les prochaines propositions de la tranche 2 et 3.

⇒ **2022-06-51 - Devis de repérage amiante, plomb et état parasites avant travaux à la salle polyvalente**

Mme Marie-Pierre BASLÉ, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la remise aux normes de la salle polyvalente, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic amiante, plomb et état parasites avant les travaux.

Trois cabinets ont répondu :

DOXIN Christophe	RÉAL DIAG	DEKRA
Etude : 890.00 € H.T. <i>(1 068.00 € T.T.C)</i>	Etude : 1 083.33 € H.T. <i>(1 300.00 € T.T.C)</i>	Etude : 570.00 € H.T. <i>(684.00 € T.T.C)</i>
Echantillon : 51.00 € H.T.	Echantillon : 37.50 € H.T.	Echantillon : 38.00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour la proposition de l'entreprise DEKRA et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ **4 D.I.A.**

- 1) D.I.A. concernant un bien situé 17, rue Eric Tabarly, cadastré section A 1834 d'une superficie totale de 492 m².

Avant de délibérer, le futur acquéreur est intervenu avec autorisation du Conseil Municipal afin d'échanger sur quelques points du bien.

Après avoir écouté l'acquéreur et échangé avec lui, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain sur ce bien. Toutefois, le Conseil Municipal précise à l'acquéreur que des échanges devront avoir lieu afin de rectifier certains aménagements extérieurs qui ne rentrent pas dans le cahier des charges du lotissement.

- 2) D.I.A. concernant le bien situé Le Champ de l'Aire, cadastré section A N°1071 et 1073 d'une superficie totale de 2911 m².

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain.

- 3) D.I.A. concernant le bien situé ZA La Morandière, cadastré section A N° 1552, 1553, 1601, 1604, 1606, 1726, 1729, 1731 d'une superficie totale de 24 008 m².

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain.

- 4) D.I.A. concernant le bien situé 7, 7Bis et 9 Rue de Vitré, cadastré section A N°402 d'une superficie totale de 390 m².

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Désignation d'un référent communal pour l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine : **Benoît BOURGES.**
- ⇒ Inauguration du terrain Petite Enfance : **le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 18h30**

***Prochaine réunion du Conseil Municipal
le lundi 11 juillet 2022 à 20h30***